

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 21 mars 2023 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Léonard Labrie : préfet suppléant,  
maire d'Aguanish;  
M. Paul Barriault : conseiller de comté,  
maire de Havre-Saint-Pierre;  
M. Martin Côté : conseiller de comté,  
maire de Baie-Johan-Beetz;  
M<sup>me</sup> Noëlline Gallant : conseillère de comté,  
mairesse suppléante d'Aguanish;  
M<sup>me</sup> Ginette Paquet : conseillère de comté,  
mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan.

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

M. Henri Wapistan : conseiller de comté,  
maire de Natashquan;  
M. Jacques Bernier : conseiller de comté,  
maire de Rivière-au-Tonnerre;  
M<sup>me</sup> Hélène Boulanger : conseillère de comté,  
mairesse de l'Île-d'Anticosti;  
M<sup>me</sup> Josée Brunet : conseillère de comté,  
mairesse de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Léonard Labrie.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Nathalie de Grandpré : directrice générale et greffière-trésorière;  
M<sup>me</sup> Fanie Boudreau : directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;  
M. Jonathan Turbis : Contrôleur et analyste financier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Léonard Labrie. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

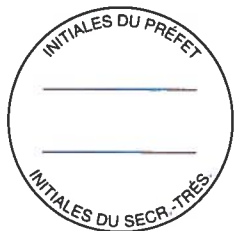
**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
  - 4.1 Fonds Régions Ruralité Volet 4 – Rapport d'utilisation des sommes;
  - 4.2 Fonds Régions Ruralité Volet 3 - Fonds de soutien Signature Innovation;
    - 4.2.1 Avenant;
    - 4.2.2 Politique de soutien financier;
    - 4.2.3 Projets;

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



43-23

44-23

- 4.3 Entente de développement culturel;
- 4.4 Main-d'œuvre étrangère;
- 4.5 Séjour exploratoire 2023;
- 4.6 Politique régionale concernant les déplacements des usagers du CISSS Côte-Nord;
- 4.7 Salon des familles de la Minganie;
- 4.8 Fonds local de solidarité;
- 4.9 Services informatiques;
- 4.10 Internet Haute Vitesse;
- 4.11 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
5. ADMINISTRATION ET GESTION :
  - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
  - 5.2 Ressources humaines;
    - 5.2.1 Dépôt;
    - 5.2.2 Formation;
6. DEMANDES D'APPUI :
  - 6.1 Municipalité d'Aguanish – Réouverture de l'école Notre-Dame-de-Grâces;
  - 6.2 TELUS – Fonds pour la Large Bande;
7. AFFAIRES NOUVELLES ;
8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

### **3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023**

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 tel que soumis.

### **4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

#### **4.1 Fonds Régions Ruralité Volet 4 – Rapport d'utilisation des sommes**

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordant une aide financière à la MRC pour la vitalisation des municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'utilisation des sommes au 31 mars de chaque année;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'utilisation des sommes pour l'année 2022-2023 du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4, et ce, tel que soumis;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



- Que ledit rapport d'utilisation des sommes soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**4.2 Fonds Régions Ruralité Volet 3 - Fonds de soutien Signature Innovation**

**4.2.1 Avenant**

Attendu que la Société du Plan Nord (SPN) est un nouveau partenaire financier du Fonds de soutien Signature Innovation de la MRC en injectant 300 000 \$, et ce, en contrepartie d'une contribution supplémentaire de la MRC de 75 001 \$ ;

Attendu la nouvelle structure de financement dudit Fonds :

	Structure de financement initiale:	Nouvelle structure de financement:
MAMH	962 690 \$ (80 %)	962 690 \$ (61 %)
Minganie	240 672 \$ (20 %)	315 673 \$ (20 %)
SPN	0 \$	300 000 \$ (19 %)
Total	1 203 362 \$	1 578 363 \$

Attendu que l'Entente «Signature Innovation» intervenue entre la MRC de Minganie et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit être modifiée, afin d'ajouter la SPN comme partenaire financier du Fonds de soutien Signature Innovation de la MRC et y préciser les nouveaux montants injectés ;

45-23

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'avenant à l'entente «Signature Innovation» intervenue entre la MRC de Minganie et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**4.2.2 Politique de soutien financier**

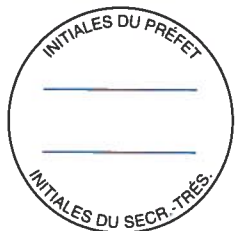
Attendu que la Politique de soutien financier du Fonds de soutien Signature Innovation doit être modifiée, car les montants de soutien financier octroyés par année dans le cadre du Fonds ont été bonifiés en raison de l'ajout de la Société du Plan Nord comme partenaire du Fonds de soutien Signature Innovation;

Attendu la recommandation du comité directeur du Fonds de soutien Signature Innovation de modifier la Politique de soutien financier en conséquence;

46-23

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte la nouvelle version de la Politique de soutien financier relative au Fonds de soutien Signature Innovation recommandée par le comité directeur du Fonds, et ce, tel que soumise.



47-23

#### 4.2.3 Projets

Attendu le Fonds de soutien Signature Innovation représentant un levier pour le développement touristique en Minganie et visant à soutenir les initiatives en concordance avec le projet «Signature Innovation» de la MRC visant la conception et le déploiement d'un concept de circuit touristique;

Attendu les sommes disponibles pour l'appel de projets 2022;

Attendu que le comité directeur du Fonds a analysé les projets déposés dans ledit Fonds et dépose une recommandation auprès du conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'octroi des aides financières non remboursables suivantes dans le cadre du Fonds de soutien Signature Innovation:

Promoteurs	Nom du projet	Financement
9474-9157 Québec Inc.	Micropôle touristique en nature	50 000 \$
Corporation de l'Île aux Perroquets	Augmentation de la capacité d'accueil	47 000 \$
Hébergement Copaco Anticosti inc.	Achat de 20 unités d'hébergement	50 000 \$
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	Sentiers pédestres Magpie	50 000 \$
Association Chasse et Pêche d'Aganish	Ajout et réfection Trait de Scie	30 348 \$
Copacte (Destination Natashquan)	Sentiers pédestres de Natashquan	50 000 \$
Coopérative de Solidarité en Tourisme Équitable	Acquisition d'une navette pour tours guidés	47 200 \$
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	Marché public	50 000 \$
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	Acquisition d'une navette pour tours guidés	50 000 \$

- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°47-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



48-23

### **4.3 Entente de développement culturel**

Attendu le financement obtenu par la MRC dans le cadre de l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC) au montant de 100 000 \$ aux termes d'une convention d'aide financière en date de mars 2020;

Attendu qu'un montant de 50 000 \$ a été affecté pour réaliser du matériel audiovisuel traitant d'aspects patrimoniaux significatifs pour les municipalités de la Minganie;

Attendu l'avis favorable du MCC pour la production de 11 balados;

Attendu l'offre de service de Littoral Marketing au montant de 14 079,00 \$ plus les taxes applicables pour produire 11 balados, soit 8 balados pour le territoire de chacune des municipalités de la MRC de Minganie, 2 balados pour le territoire des deux communautés autochtones suivant un intérêt positif de leur part, ainsi qu'un balado pour la Minganie dans son ensemble;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Paul Barriault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la soumission reçue de Littoral Marketing au montant de 14 079,00 \$ plus les taxes applicables pour produire 11 balados et ainsi, réaliser les objectifs de l'entente de développement culturel du MCC;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et / ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°48-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

### **4.4 Main-d'œuvre étrangère**

Attendu qu'au cours des dernières années, les employeurs ont de plus en plus recours aux travailleurs étrangers temporaires, en raison de la pénurie de main-d'œuvre;

Attendu que le Québec a besoin de travailleurs étrangers temporaires dans une grande quantité de domaines tels que: les pêches, la transformation agroalimentaire, l'agriculture, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration;

Attendu que la loi actuelle limite les secteurs d'activités pouvant accueillir des travailleurs étrangers temporaires;

Attendu que les travailleurs étrangers temporaires ne peuvent œuvrer pour d'autres tâches que celles établies dès le départ et acceptées par le Gouvernement fédéral;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



49-23

Attendu que l'entreprise qui embauche un travailleur étranger temporaire doit lui offrir une rémunération même lors des périodes de manque de travail;

Attendu que les jours où il n'y a pas de travail, ces travailleurs ne peuvent pas travailler pour une autre entreprise en manque de main-d'œuvre;

Attendu qu'il est primordial de simplifier le système pour s'assurer de répondre avec plus de diligence aux besoins des entreprises du Québec et leurs particularités;

Attendu que des entreprises locales nous interpellent sur la mobilité et les secteurs d'activités de la main-d'œuvre étrangère temporaire;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au Gouvernement fédéral d'élargir les secteurs d'activités économiques pouvant avoir recours aux travailleurs étrangers temporaires pour amenuiser les effets de la pénurie de main-d'œuvre;
- Que la MRC demande au Gouvernement fédéral d'assouplir les règles de la mobilité de la main-d'œuvre étrangère temporaire pour refléter les besoins de nos entreprises;
- Que la MRC demande au Gouvernement du Québec et du Canada d'assouplir et d'harmoniser leurs réglementations en matière de main-d'œuvre étrangère temporaire pour mieux répondre aux besoins des entreprises du Québec;
- Que cette résolution soit transmise à madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, à madame Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, à madame Marilène Gill, députée de Manicouagan et à monsieur Sean Fraser, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

#### **4.5 Séjour exploratoire 2023**

Attendu que la MRC de Minganie vit une réalité démographique marquée par le vieillissement de la population et un solde migratoire négatif;

Attendu le contexte de rareté, voire de pénurie de main-d'œuvre en Minganie;

Attendu le programme Place aux jeunes en région en Minganie géré par le Carrefour jeunesse-emploi Duplessis (CJED);

Attendu les séjours exploratoires de Place aux jeunes en région permettant à des jeunes de 18 à 35 ans de venir découvrir la Minganie, de rencontrer les employeurs potentiels et faciliter leur installation dans notre région;

Attendu la proposition financière de CJED pour la tenue d'un séjour exploratoire en Minganie en mai 2023 au montant de 66 760 \$ permettant à 30 jeunes de 18 à 35 ans d'y participer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

50-23

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie accepte la proposition financière de CJED pour la tenue d'un séjour exploratoire en Minganie comme suit :

Services Québec	25 000,00 \$
MRC de Minganie	30 535,00 \$
Place aux jeunes en région	11 225,00 \$
	66 760,00 \$

- Que la MRC affecte en conséquence la somme de 30 535,00 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°50-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**4.6 Politique régionale concernant les déplacements des usagers du CISSS Côte-Nord**

Attendu la révision de la Politique régionale concernant les déplacements des usagers du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la bonification des taux pour le transport, mais l'ajout d'un déductible de 200 km sur tout le territoire de la MRC de Minganie applicable sur le calcul des indemnités;

Attendu que le CISSS Côte-Nord précise que ces changements sont faits en cohérence avec la circulaire du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) du printemps 2021;

Attendu que des citoyens sont pénalisés en raison d'une supposée équité;

Attendu que cette politique ministérielle est mal adaptée aux régions éloignées;

Attendu la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du Gouvernement du Québec;

Attendu les nombreuses pertes de services en Minganie, ainsi que dans les dispensaires;

Attendu que cette révision nuit grandement à nos services de proximité dans le domaine de la santé;

Attendu l'incidence négative de cette décision sur la démographie et l'augmentation de la dévitalisation de nos municipalités les plus éloignées sur l'ensemble du territoire de la Minganie et de la Côte-Nord;

Attendu l'ensemble des témoignages des citoyens dénonçant les répercussions négatives de cette politique sur leur réalité;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

51-23



Attendu que cette décision du CISSS Côte-Nord amène les usagers à payer pour se faire soigner;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie rappelle au Gouvernement du Québec que les citoyens de la Minganie et de la Côte-Nord ont aussi droit à un système de santé accessible et universel comme l'ensemble de la population;
- Que la MRC de Minganie demande au ministère de la Santé et des Services Sociaux et au CISSS de la Côte-Nord d'adopter une Politique régionale concernant les déplacements des usagers en cohérence avec la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qui prend en compte la réalité géographique, démographique et socioéconomique de nos populations;
- Qu'une demande de rencontre soit adressée à madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis pour dénoncer notre réalité;
- Que cette résolution soit transmise à madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et à madame Manon Asselin, PDG du CISSS Côte-Nord.

#### **4.7 Salon des familles de la Minganie**

Attendu le Plan d'action de la Table Locale de développement social et des communautés de la Minganie;

Attendu que le Salon des familles de la Minganie est identifié comme une action prioritaire des partenaires;

Attendu que l'évènement mobilisera plus 50 de partenaires, organismes locales, organismes régionaux et municipalités;

Attendu que cet évènement permettra de briser l'isolement de nombreux citoyens;

Attendu que le Salon des familles permettra de favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

Attendu que la MRC de Minganie est en attente de réponses de contributions de ses partenaires;

Attendu que des sommes sont prévues au budget 2023 pour l'attraction et l'établissement durable en Minganie;

Attendu qu'un budget conséquent permettra d'assurer la réussite de l'évènement;

52-23

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Paul Barriault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de s'impliquer avec ses partenaires de la Table Locale de développement social et des communautés dans l'organisation et la promotion de l'évènement;
- Que la MRC accepte de soutenir financièrement le Salon des familles de la Minganie jusqu'à concurrence de la somme de 10 000 \$;



**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC affecte en conséquence la somme de 10 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°52-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**4.8 Fonds local de solidarité**

Attendu le Fonds local de solidarité (FLS) destiné à la création et au maintien d'emplois par le biais de prêts dans le cadre du démarrage ou de l'expansion d'entreprises situées sur le territoire de la MRC;

Attendu que la MRC intervient en tant que prêteur auprès des entreprises dans le cadre du FLS;

Attendu la demande de prêt numéro « FLS-23-001 » au montant de 43 980 \$ incluant une demande de moratoire de capital de 12 mois;

Attendu que le Comité d'investissement commun (CIC) recommande l'acceptation de cette demande de prêt incluant une demande de moratoire de capital de 12 mois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie autorise la demande de prêt numéro « FLS-23-001 » au montant de 43 980 \$, et ce, aux conditions émises par le CIC, incluant une demande de moratoire de capital de 12 mois;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

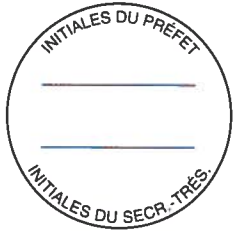
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°53-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

53-23



54-23

#### 4.9 Services informatiques

Attendu l'offre de services de la Radio Télévision Communautaire de Havre-Saint-Pierre pour la gestion des équipements informatiques et réseautiques de la MRC de Minganie dont le tarif horaire se traduit comme suit :

<b>Soutien informatique et maintenance des équipements</b>	<b>Configuration et programmation serveur et réseautique nécessitant une expertise</b>
95,00 \$ / heure	Entre 95,00 \$ et 150,00 \$ / heure

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de services de la Radio Télévision Communautaire de Havre-Saint-Pierre pour la prochaine année relative à la gestion des équipements informatiques et réseautiques de la MRC de Minganie au tarif horaire suivant :

<b>Soutien informatique et maintenance des équipements</b>	<b>Configuration et programmation serveur et réseautique nécessitant une expertise</b>
95,00 \$ / heure	Entre 95,00 \$ et 150,00 \$ / heure

- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°54-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

#### 4.10 Internet Haute Vitesse

Attendu que la MRC de Minganie a investi efforts et sommes considérables pour déployer Internet Haute Vitesse sur son territoire;

Attendu que la MRC de Minganie a implanté la large bande dans les bâtiments municipaux de son territoire dans le cadre du programme «Villages Branchés» en 2012 et que ce projet lui a coûté 621 008 \$ en mise de fonds et en emprunt;

Attendu que la MRC a augmenté la couverture Internet Haute Vitesse sur l'ensemble de son territoire, secteur continent, en 2015 dans le cadre du programme «Communautés rurales branchées» et qu'elle a dû investir la somme de 1 220 365 \$;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



55-23

Attendu que lors de son élection en 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à brancher tous les foyers québécois et a injecté un budget de 1,3G\$ pour le réaliser jusqu'en 2022;

Attendu que dans le cadre de cet investissement, le gouvernement s'est engagé à utiliser les sommes résiduelles pour rembourser les MRC qui ont déjà investi des sommes importantes pour déployer les infrastructures, afin que le service Internet Haute Vitesse soit disponible sur leur territoire;

Attendu que cet engagement du gouvernement semble être reporté au profit d'une nouvelle promesse en 2022, soit l'offre d'une couverture cellulaire partout au Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au Gouvernement du Québec de respecter son engagement et considérer les coûts importants assumés par les MRC qui ont fait le choix d'investir efforts et sommes considérables pour déployer Internet Haute Vitesse sur leur territoire par souci d'équité avec les MRC qui ont obtenu un branchement par le gouvernement.

#### **4.11 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **5. ADMINISTRATION ET GESTION**

#### **5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements**

56-23

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 5.1 A » et la liste des dépenses « 5.1 B »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°56-23.

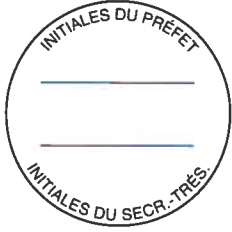
Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

#### **5.2 Ressources humaines**

##### **5.2.1 Dépôt**

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.



57-23

Liste des personnes embauchées :

Madame Isabelle Richard, à la fonction de directrice du service de développement économique de la MRC à compter du 20 mars 2023, et ce, selon les dispositions du contrat de travail.

Marilou Tremblay, employé occasionnel à la fonction de sauveteur-moniteur à compter du 8 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

### **5.2.2 Formation**

Attendu l'offre de service de la direction de la formation continue du Cégep de Baie-Comeau pour l'octroi de la formation d'une durée de 8 heures «Introduction à Sharepoint, Teams débutant et fonction avancé» auprès des employés de la MRC de Minganie au montant de 1 200,00 \$ plus les taxes applicables;

Attendu le besoin de cette formation au sein de la MRC et la possibilité d'y inscrire jusqu'à 14 participants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de services de la direction de la formation continue du Cégep de Baie-Comeau au montant de 1 200,00 \$ plus les taxes applicables pour l'octroi de la formation «Introduction à Sharepoint, Teams débutant et fonction avancé» à 14 employés de la MRC;
- Que la MRC affecte en conséquence la somme 1 200,00 \$ plus les taxes applicables et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°57-23.

Certifié en date du 21 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

## **6. DEMANDES D'APPUI**

### **6.1 Municipalité d'Aguanish – Réouverture de l'école Notre-Dame-de-Grâces**

Attendu la demande d'appui de la municipalité d'Aguanish dans le cadre de ses démarches pour obtenir la réouverture de l'école Notre-Dame-de-Grâces ;

Attendu que la fermeture de l'école Notre-Dame-de-Grâces oblige les enfants de la municipalité d'Aguanish à se rendre à l'école de Natashquan;

Attendu que la municipalité souhaite maintenir tous les services nécessaires au bien-être de sa population et à son développement;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

58-23



Attendu que la fermeture d'école primaire contribue à la dévitalisation du territoire;

Attendu que la communauté a démontré un intérêt à s'impliquer et travailler avec la municipalité, afin d'obtenir la réouverture de l'école primaire Notre-Dame-de-Grâces et ainsi, assurer la présence d'une éducation de proximité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la Municipalité d'Aganish dans le cadre de ses démarches avec le comité de parents de la municipalité pour obtenir la réouverture de l'école Notre-Dame-de-Grâces.

## **6.2 TELUS – Fonds pour la Large Bande**

Attendu que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics, afin de combler les besoins d'accès de mobilité dans les milieux ruraux et routes éloignées;

Attendu que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'identification de tronçons routiers principaux non couverts par un signal cellulaire;

Attendu que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme doivent être soumis d'ici le 18 avril prochain;

Attendu la volonté de l'entreprise TELUS de soumettre des projets de desserte mobile afin d'étendre ses infrastructures en couverture mobile sur le territoire de la MRC de Minganie;

Attendu l'urgence d'agir en Minganie pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie tout dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'étendre ses infrastructures mobiles sur le territoire de la MRC de Minganie dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande.

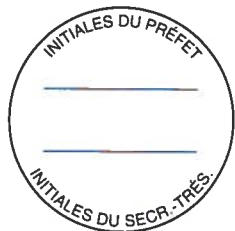
## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

59-23



**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Léonard Labrie, déclare la séance levée à 15 h 32.

**Le préfet suppléant,**

**La directrice générale et  
greffière-trésorière,**

**Léonard Labrie**

**Nathalie de Grandpré**